



Minister of Foreign Affairs

Ministre des Affaires étrangères

Ottawa, Canada K1A 0G2

Le 23 juin 1995

Note n° TPS0138

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à la Note n° AS 1097 de l'Ambassade de Grèce faisant connaître l'approbation des autorités grecques compétentes relativement au protocole des consultations d'octobre 1994 concernant l'Accord sur le transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République hellénique, fait à Toronto le 20 août 1984. (1)

Conformément à ces consultations, j'ai l'honneur d'informer l'Ambassade que les autorités canadiennes ont également approuvé le protocole susmentionné, et de proposer, au nom du Gouvernement du Canada, les modifications suivantes au texte de l'Accord de 1984 :

- a) une nouvelle annexe, intitulée Tableau de routes, comme indiqué à l'appendice 1 de la présente Note, qui annule et remplace l'annexe de l'Accord de 1984,
- b) une révision de l'article IX, incluant les dispositions sur le changement d'aéronef, comme indiqué à l'appendice 2 de la présente Note, qui annule et remplace l'article IX de l'Accord de 1984.

Si la proposition qui précède agréée au Gouvernement de la République hellénique, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et ses appendices, dont les versions française et anglaise font également foi, ainsi que votre réponse à cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un Accord portant modification de l'Accord de 1984 qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

André Ouellet

Son Excellence M. Apostolos Papasliotis  
Ambassadeur de la République Hellénique  
Ottawa

(Recueil des traités du Canada 1987 No 11)